

LES FORMATIONS ÉLIGIBLES

<p>BAC +3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bachelor en Développement Commercial - Executive Bachelor Manager Commercial 	<p>BAC +5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Master Grande École - Executive Master in Management 	<p>RNCP* niveau 7 (BAC +5)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expert en gestion patrimoniale et financière - Expert en contrôle de gestion & pilotage de la performance - Manager de la supply-chain et des achats
--	--	--

* Répertoire National des Certifications Professionnelles

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
<p>OBJECTIF</p>	<p>C'est un contrat de travail qui repose sur le principe de l'alternance entre la formation initiale à l'école et la formation professionnelle dans l'entreprise, avec laquelle l'apprenti a signé un contrat. L'objectif est l'acquisition d'une qualification professionnelle par un diplôme reconnu par l'État.</p>	<p>C'est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée. L'objectif est l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification professionnelle.</p>
<p>PUBLIC VISÉ</p>	<p>Les jeunes de 16 à 29 ans (soit 30 ans moins un jour) et sous conditions avant l'anniversaire des 35 ans. Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance RQTH.</p>	<p>Les jeunes de 16 à 25 ans révolus, ainsi que les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.</p>
<p>DURÉE</p>	<p>12, 18, 24 mois (en fonction du programme)</p> <p>Choix de la date de début de contrat mais fin du contrat imposée par la date de présentation au diplôme, en fin de parcours de formation</p>	
	<p>Le contrat d'apprentissage peut débuter jusqu'à 3 mois avant la date de début des cours. Il se termine au plus tôt après les dernières épreuves d'examen dans une limite de 24 mois de contrat au total.</p>	<p>Selon les dispositions conventionnelles et la nature de la formation suivie. 150 heures minimum et maximum 25 % du temps de travail, portés à 50 % pour ce qui concerne certaines branches.</p>

CONTACT

Service Alternance
alternance@brest-bs.com

EN SAVOIR +

www.emploi.gouv.fr
www.brest-bs.com

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR	<p>C'est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exonération totale (moins de 11 salariés) ou partielle des charges patronales jusqu'à 78% du SMIC. - Non prise en compte de l'apprenti dans les effectifs de l'entreprise. <p>Les entreprises qui recruteront un apprenti de moins de 30 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, percevront une aide de 6000€.</p>	<p>C'est un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée. L'objectif est l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification professionnelle.</p> <p>Pour les salariés de moins de 30 ans :</p> <p>Les entreprises qui recruteront un salarié de moins de 30 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, percevront une aide de 6000€</p>
FINANCEMENT	<p>L'entreprise contribue aux frais de formation de l'apprenti en lien avec son OPCO (Opérateur de Compétences).</p>	<p>L'OPCO (Opérateur de Compétences) de la branche définit ses règles et ses conditions de prise en charge des dépenses de formation, selon les accords de branche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'embauches : <ul style="list-style-type: none"> • Demandeur d'emploi de 26 ans et plus : aide forfaitaire à l'employeur (AFE) jusqu'à 2 000€ sous certaines conditions. • Demandeur d'emploi de 45 ans et plus : 2 000€ pour un temps plein (cumulable avec l'AFE), soit 4 000€. <p>Dépenses liées à l'exercice de la fonction tutorale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non prise en compte dans les effectifs de l'entreprise

CONTACT

Service Alternance
alternance@brest-bs.com

EN SAVOIR +

www.emploi.gouv.fr
www.brest-bs.com

RÉMUNÉRATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'apprenti bénéficie d'une rémunération, versée par l'employeur selon un pourcentage du SMIC brut ou du minimum conventionnel brut de branche. Elle est variable selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

Année de formation Âge	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
1ère année	43 %	53 %	100 %
2ème année	51 %	61 %	100 %
3ème année	67 %	78 %	100 %

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Elle dépend de l'âge et du niveau de qualification initiale. Les accords de branche peuvent prévoir des rémunérations supérieures pour le versement d'un pourcentage du SMIC brut ou du salaire minimum conventionnel brut.

Niveau / Âge	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV	55 %	70 %	85 % du minimum conventionnel sans pouvoir être inférieur au Smic
Titre ou diplôme professionnel de niveau IV	65 %	80 %	

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- Appel à candidature transmis au service alternance de Brest Business School.
- Diffusion ciblée aux étudiants de BBS et sur BBS Career Center de la plateforme Jobteaser.
- Accompagnement personnalisé des étudiants par les services de Brest Business School.

Des journées de recrutement au Talent Development Center peuvent être organisées à votre demande.

CONTACT

Service Alternance
alternance@brest-bs.com

EN SAVOIR +

www.emploi.gouv.fr
www.brest-bs.com